



Gérer la ressource en COMMUN pour des solutions adaptées à chaque bassin

CONTRIBUTION au RETEX Sécheresse 2022

Une mission de Retour d'expérience sur la gestion de la sécheresse estivale 2022 a été confiée à l'IGEDD, l'IGAS et l'IGA et le CGAAER par les ministères de l'intérieur et des outre-mer, de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la santé et de la prévention, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie. **L'accent doit être mis sur les problèmes liés à l'eau, et notamment la gestion des ressources et des partages d'utilisation en période de crise**, et la mission doit formuler des **recommandations majoritairement destinées à être mises en œuvre à court terme** sous l'hypothèse d'un renouvellement de telles conditions hydrologiques.

Dans ce cadre, l'ANEB présente dans cette note les retours exprimés par son réseau, les établissements publics de bassin (EPTB, EPAGE et assimilés), sur la gestion de la sécheresse sur les bassins l'été 2022. Des propositions concrètes, s'appuyant sur des expériences, sont formulées pour une meilleure gestion lorsque ces situations de rareté hydrique se produiront.

Principales difficultés rencontrées sur les bassins

Une organisation de la gestion conjoncturelle de la sécheresse à l'échelle départementale alors que les enjeux sont à l'échelle des bassins, le plus souvent supra-départementale.

On recense de nombreux constats d'application différente sur un même bassin du décret et de cartes de restriction (et donc des seuils), de mesures de gestion, etc. Cela entraîne des **problèmes de cohérence d'action et donc d'impact réel, mais aussi de communication vis-à-vis de tous les acteurs concernés.**

Pour des bassins sur plusieurs départements, la prise en compte des intérêts supra de bassin est souvent lacunaire dans les instances départementales.

Une mobilisation difficile des services de l'Etat dans l'action de gestion par bassin.

Dans beaucoup de bassins, les services de l'Etat ne participent pas ou peu aux travaux des CLE et EPB. L'action de l'Etat se mène souvent en parallèle, par des échanges en bilatéral avec certains acteurs (agriculture, tourisme), avec encore trop peu de liens avec la planification et programmation globale par bassin.

Des comités sécheresse qui ne s'appuient pas assez sur la concertation.

On constate régulièrement des décisions qui sont prises en comité sans avoir concerté les territoires en amont. De plus, sur certains bassins, la concertation est d'ores et déjà menée de manière régulière par les CLE et EPB à leur échelle : supra-départementale dans beaucoup de situations, et à des échelles infra de sous-bassin sur les axes. Celle-ci n'est pas intégrée dans l'organisation préalable des instances de décisions (à l'échelle départementale).

Par ailleurs, parmi les membres des comités, on constate dans beaucoup de situations que seuls certains sont en capacité d'avoir une connaissance suffisante des enjeux (d'échelle supra-départementale la plupart du temps) et qu'ils l'utilisent pour défendre leurs propres enjeux. De plus, les acteurs environnementaux sont souvent en représentation très faible au regard de celle des acteurs économiques au sein des comités.

De manière générale, on peut donc constater que la préparation des comités, notamment en associant les acteurs spécialisés de la gestion globale que sont les CLE et Etablissements de bassin qui peuvent de part leurs missions apporter des éléments « transversaux, neutres et partagés » essentiels à la prise de décision, est insuffisante.

Des difficultés pour bénéficier de données suffisantes et fiables.

De nombreux problèmes de mesure des débits (stations de suivi SPC moins efficaces sur les petits débits, retardage de stations mais avec des jaugeages pas assez fréquents d'où des pertes de volumes et défaillances de gestion, ...) sont constatés.

On constate également un manque de données, ou des données existantes (hydrométriques, prélèvements) insuffisamment utilisées (assecs ONDE ou mesures de fédérations de pêche, ...) dans les prises de décision des mesures préventives.

Des difficultés pour réalimenter les cours d'eau à partir des ouvrages de soutien d'étiage.

Des vitesses d'abaissement des niveaux des réservoirs trop parfois trop rapides (réduction des lâchers), épuisement des volumes des réservoirs, sous-remplissage hivernal...

Les conséquences sont nombreuses et parfois dramatiques :

- mortalité piscicole en cas d'assèchement de certaines pièces d'eau et/ou de température trop élevée,
- érosion des berges par gonflement, changement de température et marnage
- eutrophisation des milieux et prolifération de cyanobactéries par stagnation et réchauffement des surfaces,
- mortalité sylvicole et des prairies humides par manque d'eau,
- altération de la qualité de l'eau.

Un manque général de communication et d'application des règles par les usagers, et parfois même par les collectivités : sur un bassin, plus de 50% des communes n'avait pas fait l'affichage obligatoire et parfois un arrosage fait aux mauvaises heures



CONTRIBUTION au RETEX Sécheresse 2022

Des PROPOSITIONS s'appuyant sur les ACTIONS des BASSINS



Une prise de décisions associant tous les acteurs et s'appuyant sur l'organisation par bassin mise en place (Etablissements publics de bassin (EPTB et EPAGE) et les Commissions Locales de l'eau (CLE)



Une action « multi-usages » portée pour le compte de l'ensemble des collectivités et au service des objectifs partagés du bassin par les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.



Acquisition et partage de la connaissance (actuelle et prospective) pour des décisions éclairées et plus consensuelles



Une meilleure articulation entre les actions de gestion de crise et les actions de gestion globale de l'eau



Des propositions concrètes pour un accompagnement du modèle de gestion en COMMUN à décliner le plus rapidement possible.



CONTRIBUTION au RETEX Sécheresse 2022

Des PROPOSITIONS s'appuyant sur les ACTIONS des BASSINS



Une prise de décisions associant tous les acteurs et s'appuyant sur l'organisation par bassin mise en place (Etablissements publics de bassin (EPTB et EPAGE) et les Commissions Locales de l'eau (CLE)

Objectif : Les EPB et les CLE acteurs centraux de la concertation et de la planification par bassin, y compris en période de crise

EPTB Durance – SMAVD

Face à la situation, l'EPTB Durance a organisé à la demande des élus du SMAVD, des réunions d'information et de concertation en juin et juillet, **alors que des tensions entre les territoires alpins (usagers touristiques) et l'aval (enjeux agricoles) émergeaient** en raison notamment de l'interdépendance des usages amont et aval du territoire. Ces réunions regroupaient les élus des départements et de la région, ainsi que les acteurs économiques et gestionnaires de milieux (EDF, Société du canal de Provence, Parc du Verdon, gestionnaire du lac de Serre-Ponçon, irrigants de basse Durance). L'action de l'EPTB a permis que la question de **la gestion de crise sécheresse soit abordée à l'échelle du bassin versant de façon la plus partagée** possible et d'adapter les prises de décision au fur et à mesure de l'évolution de la situation, dont certaines ont été inédites.

[En savoir plus](#)

EPTB Adour

L'EPTB Adour organise et préside des réunions territorialisées – les commissions de gestion de rivière, pour chacun des axes réalimentés, **regroupant les représentants des usagers et des administrations**. Existants depuis 20 ans, elles se tiennent habituellement une fois au printemps puis selon les besoins en cours de saison. **Cet été 2022, ce sont plus de 30 réunions** qui se sont tenues sur les 9 territoires concernés. L'objectif de ces réunions est de mener **une gestion débimétrique concertée** qui permet de **partager les enjeux et les contraintes réciproques** pour de la pédagogie au plus près des représentants des usagers sur les territoires, qui deviennent alors acteurs de la gestion. Ces actions et décisions sont relayées par les chambres d'agriculture et l'organisme unique Irrigadour.

[En savoir plus](#)

EPTB Lot

Dans le cadre du soutien d'étiage du Lot, assuré en régie, plusieurs commissions mixtes stratégiques ont été organisées afin de **consulter l'ensemble des partenaires institutionnels et usagers de l'eau**, faire le point sur la situation et **définir la stratégie de réalimentation pour les semaines suivantes**.

[En savoir plus](#)



Une action « multi-usages » portée pour le compte de l'ensemble des collectivités et au service des objectifs partagés du bassin par les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.

Objectif : renforcer l'action « en commun » des EPTB pour répondre aux objectifs partagés du bassin

SMEAG (Garonne)

Le SMEAG organise les réalimentations de soutien d'étiage de la **Garonne afin de maintenir les niveaux d'eau nécessaires pour éviter les conflits entre usages et la détérioration du milieu aquatique** dans le cadre de contrats de coopération pluriannuels et de protocoles interbassins avec l'État. L'été 2022 a vu l'adaptation de la stratégie de gestion d'étiage en cours de campagne avec la mobilisation de nouvelles réserves disponibles permettant d'éviter la gestion de crise sur certains secteurs du bassin et l'activation à plusieurs reprises de la solidarité interbassin.

[En savoir plus](#)

EPTB Charente

Les lâchers des barrages de soutien d'étiage qui s'appuient sur les simulations EPTB Charente ont permis de **maintenir le fleuve Charente au dessus des seuils d'alerte** depuis le début de la crise, alors que quasiment tous les bassins versants ont franchi les seuils de crise ou de coupure. Toutefois il reste moins de 30% dans les barrages.

[En savoir plus](#)

Seine Grands Lacs

Cet été 2022, les débits restitués par les 4 lacs-réservoirs ont représenté jusqu'à 95% du débit observé sur les territoires en aval direct des lacs, et plus de la moitié du débit enregistré à Paris-Austerlitz, **garantissant les usages de l'eau**. Avec un soutien depuis les 4 lacs-réservoirs anticipé de plus d'un mois (démarrage entre fin mai et mi-juin au lieu du 1er juillet). Sans le soutien d'étiage, on estime que l'ensemble des stations de suivi du bassin auraient franchi le seuil de crise en juillet, imposant de fortes restrictions d'usage.

[En savoir plus](#)

EPTB Adour

L'EPTB Adour est un acteur majeur du soutien d'étiage multi-usages sur la partie du bassin de l'Adour classée en zone de répartition des eaux (zone déficitaire). À partir de fin juillet – début août, les mesures de gestion adoptées dans ces commissions **ont permis de réduire la pression de prélèvements pour prolonger les réalimentations le plus longtemps possible au bénéfice de tous les usages**. Sur la plupart des territoires en cette fin de saison, les stratégies de gestion permettent d'accompagner l'irrigation pour les seules cultures contractuelles à forte valeur ajoutée (mais doux et haricots verts).

[En savoir plus](#)

EP Loire

L'EP Loire a coordonné un pilotage actif des objectifs de soutien d'étiage tout au long de la saison avec la mobilisation du Comité de Gestion des Réservoirs de Naussac et Villerest et des Etiages Sévères à 10 reprises et l'ajustement des objectifs de soutien d'étiage. Ceci a permis un impact limité sur les usages et le passage en crise évité.

[En savoir plus](#)



Acquisition et partage de la connaissance (actuelle et prospective) pour des décisions éclairées et plus consensuelles

Objectif 1 : Développer les modélisations hydrologiques partagées à l'échelle des bassins des EPB et CLE

EPTB Charente

La modélisation des débits aux points nodaux du bassin versant **apporte une aide à la décision pour les lâchers de barrages, le respect des DOE, les débats en réunion de gestion et de crise, le conseil aux gestionnaires et le suivi des défaillances des stations hydrométriques.** L'outil « CycleauPE© » développé par le bureau d'études EauCEA, pour le compte de l'EPTB Charente, durant plusieurs années pour répondre à des demandes constantes d'évolutions :

- Mieux prendre en compte les consommations en eau sur le bassin,
- Etre plus réactif dans la fourniture des prévisions,
- Intégrer les modifications du réseau de suivi hydrométrique,
- Fournir des analyses statistiques des étiages sur le fleuve,
- Modéliser les flux d'eau dans l'estuaire.

[En savoir plus](#)

EPTB Durance

Une des principales actions qui découlent de la gestion de l'étiage 2022 a été de constituer un outil de prévision sur la base d'un modèle numérique (outils hydro C3PO en développement au sein de l'EPTB) et de données de l'observatoire de la Durance (débits, données d'enneigement...). **Cet outil permettra dès le mois de mars 2023 d'être mieux outillés pour anticiper les risques sécheresses à venir et d'adapter les stratégies de gestion.**

[En savoir plus](#)

Objectif 2 : Développer les études Hydrologie – Milieux – Usages – Climat (de type HMUC)

Dans le prolongement des Etudes volumes prélevables et introduites dans le SDAGE Loire Bretagne 2016, les HMUC visent à Déterminer les volumes qui peuvent être prélevés sans porter atteinte au fonctionnement des milieux aquatiques (objectif réglementaire). Les EPTB sont engagés dans ces démarches.

[En savoir plus](#)

- **EPTB Sèvre Nantaise** ([en savoir plus](#))
- **EPTB Vilaine** ([en savoir plus](#))
- **EPTB Vienne** ([en savoir plus](#))
- **EP Loire** ([en savoir plus](#))



Acquisition et partage de la connaissance (actuelle et prospective) pour des décisions éclairées et plus consensuelles

Objectif 3 : mener des Etudes Prospectives concertées

EPTB Adour - Adour 2050

L'ambition de l'étude prospective Adour 2050 est de donner aux décideurs les moyens de comprendre les impacts présents et futurs des changements climatiques et des évolutions socio-économiques sur les différentes composantes de la ressource en eau des bassins de l'Adour et des côtiers basques. Cette étude s'organise autour d'un **diagnostic prospectif partagé par tous les acteurs du territoire**. La démarche est basée sur une **construction collective, grâce à la mobilisation forte des acteurs du territoire**, notamment au travers d'ateliers de concertation.

[\(en savoir plus\)](#)

EPTB Dordogne - Dordogne 2050

A partir des différents diagnostics déjà formulés sur l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques, DORDOGNE 2050 vise à conduire une réflexion collective pour identifier les grands enjeux d'avenir du bassin versant. **Des concertations locales sont menées autour de cas concrets**, dans les vallées et sur les têtes de bassin, jusqu'à l'étude de projets démonstratifs ayant le potentiel de constituer des réponses adaptées au changement climatique et aux évolutions à venir de la société.

[\(en savoir plus\)](#)

EPTB Charente: Charente 2050

L'EPTB Charente s'est engagé dans une démarche prospective à l'échelle du bassin versant de la Charente et à l'horizon 2050 visant à comprendre et anticiper les changements globaux et à **proposer un plan d'adaptation et d'atténuation partagé par tous les acteurs du bassin de la Charente**. La démarche doit aboutir à un plan d'actions le plus concrètes possibles et adaptées aux spécificités des différents territoires composant le bassin de la Charente.

[\(en savoir plus\)](#)



Acquisition et partage de la connaissance (actuelle et prospective) pour des décisions éclairées et plus consensuelles

Objectif 4 : Elaborer et diffuser des bulletins de situation hydrologiques des Bassins

Afin de communiquer de façon régulière sur l'état des cours d'eau, les stratégies de soutien d'étiage avec les acteurs concernés, les établissements de bassins ont produit et diffusés des bulletins hydrologiques tout au long de l'été.

- EPTB Lot - [Bulletin de l'Etiage du Lot 2022](#)
- SIARCE - [Bulletin hebdomadaire](#)
- EPTB Seine Grands Lacs - [Bulletin hydrologique mensuel](#)
- EPTB Durance - [les bulletins d'information sécheresse du SMAVD](#)

Objectif 5 : Mettre en place et animer des Observatoires et plateformes de suivi

De nombreux établissements de bassin ont développé des outils de suivi, regroupant différentes données sur l'eau : indicateurs de suivi de l'étiage, mesures journalières sur plusieurs points de suivi répartis sur le bassin : stations de mesures hydrométriques et piézométriques, stations météo, etc. L'objectif étant de collecter, harmoniser et structurer et partager l'ensemble de ces données afin d'accompagner les programmes d'actions et les acteurs du territoire dans la gestion équilibrée et durable de l'eau

- EPTB Charente - [Le Tableau de Bord de la Ressource en Eau](#)
- Seine Grands Lacs - [Suivi du remplissage des lacs](#)
- EPTB Adour - [Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour](#)
- EPTB Dordogne - [Observatoire Etiage de la Dordogne](#)



Une meilleure articulation entre les actions de gestion de crise et les actions de gestion globale de l'eau

Objectif : Des programmations/plans de Gestion des crises qui prennent en compte les objectifs partagés des bassins inscrits dans le SAGE ou portés par la CLE et les programmations de gestion globale de l'eau par bassin portés par les EPB

- [EPTB Adour - Feuille de route pour la stratégie de gestion quantitative de l'EPTB Adour](#)
- [SMEAG - Plan de gestion d'étiage Garonne-Ariège \(PGE\)](#)
- [EPTB Gardons - Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau – PGRE](#)
- [EPTB Aude - Plan de gestion de la ressource en eau \(PGE\)](#)
- [Ab Cèze - Plan de gestion de la ressource en eau \(PGRE\)](#)
- [EPTB Charente - Projets de territoire pour la gestion de l'eau \(PTGE\)](#)
- [EP Loire - Projets de territoire pour la gestion de l'eau \(PTGE\)](#)
- [EPTB Dordogne - Projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin de l'Isle \(PTGE\)](#)



Propositions concrètes de l'ANEB pour être plus efficace de par une anticipation et une organisation lisible et fonctionnelle « en COMMUN ».

Proposition n°1

L'Etat, les CLE et les EPB établissent d'ici à l'été prochain un schéma d'organisation de la crise à l'échelle des bassins opérationnels (des CLE et des EPB). L'organisation devra permettre de mettre en synergie la gestion structurelle et la gestion de crise.

Proposition n°2

Lorsque les CLE ne sont pas en place, réunir des instances sur les mêmes bases d'organisation, aux échelles adaptées à une gestion globale de l'eau et prenant en compte les périmètres de gestion existants tels que ceux des établissements publics de bassin le cas échéant.

Proposition n°3

Accompagner administrativement et financièrement les CLE et les EPB pour mener leurs actions « en commun » : animation territoriale (politique et technique), amélioration de la connaissance et de son transfert vers l'ensemble des parties prenantes, perspectives, programmation et maîtrise d'ouvrage « en commun ».

Les EPB sont les structures porteuses à privilégier des CLE.

Proposition n°4

Mettre en place une cellule d'information et de communication pilotée par l'Etat et les EPTB, qui associe toutes les collectivités et les corps intermédiaires qui peuvent y contribuer. (exemple).

Proposition n°5

Renforcer les missions et la place des CLE et les déployer sur tout le territoire national. Tendre vers la mise en place de SAGE, outils centraux de planification, par les CLE sur tous les bassins.

Renforcer le statut et déployer sur tout le territoire national les Etablissements publics de bassin, en appui aux objectifs et décisions des CLE, outils au service des différents niveaux de collectivités (Bloc communal, département, région).

Cette organisation en CLE et EPB sera décidée dans le cadre de schémas de coopération par bassin, élaborés par des Commissions de coopération par bassin à l'échelle des comités de bassin, ce dernier validant les propositions des élus, d'ici à 2025.

Proposition n°6

Assurer un financement équitable, pérenne et suffisant pour les missions d'expertise et d'animation territoriale des EPB (en appui également aux CLE), essentielles pour développer les prises de décisions partagées, et pour les projets d'intérêt commun : une majoration des redevances des Agences de l'eau pourrait être la source de ce financement.

Proposition n°7

Des financements adaptés aux projets d'intérêt commun [révision de la fiscalité nationale, et locale « Grand cycle pour plus d'équité et de solidarité, nouveaux financements fléchés de type « redevance » pour services écologiques rendus ».



CONTRIBUTION au RETEX Sécheresse 2022

LES RETEX de BASSIN

RETEX réalisés par les Etablissements Publics de Bassin

EPTB Durance

Sécheresse de 2022 sur le Bassin de la Durance / [voir la présentation*](#) / [voir le RETEX complet](#)

EP Loire

Sécheresse 2022 : RETEX soutien d'été de la Loire et de l'Allier par les ouvrages de Naussac et Villerest / [voir la présentation*](#)

EPTB Adour – Sécheresse 2022 sur le bassin de l'Adour – RETEX de la campagne de soutien d'été 2022 / [voir la présentation*](#)

SMEAG (Garonne) - Retours d'expériences campagne 2022 et impact du soutien d'été sur les usages / [voir la présentation*](#)



ORLEANS
6 et 7 décembre | 2022 SÉCHERESSES – GÉRONS LA RESSOURCE EN COMMUN
POUR DES SOLUTIONS ADAPTÉES A CHAQUE TERRITOIRE



© Etablissement public Loire

*Retrouvez ces RETEX ainsi que de nombreuses autres interventions présentés au cours du Colloque Gestion de la Ressource, organisé par l'ANEB et l'EP Loire – Décembre 2022 – Orléans ([voir la page dédiée](#))

L'ensemble des actions des Etablissements de bassins présentées ici sont en ligne, et seront complétés au fur et à mesure sur :

bassinversant.org